



**Direction générale des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires  
Sous-direction des relations internationales  
Bureau des échanges et de la promotion  
3, rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Direction générale de l'enseignement et de la  
recherche  
Sous-direction des établissements, des dotations et  
des compétences  
Bureau de la gestion des dotations et des  
compétences - 1ter, avenue de Lowendal - 75007  
PARIS  
N° NOR AGRT1421617N**

**Note de service**

**DGPAAT/SDRI/2014-793**

**02/10/2014**

**Date de mise en application : 02/10/2014**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 4**

**Objet : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 52e Salon International de l'Agriculture (SIA) et le 124ième Concours Général Agricole (CGA).**

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP  
Préfets de région  
Préfets de département

**Résumé : Le CGA est une manifestation officielle du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture**

et de la forêt. Il se déroule traditionnellement pendant le SIA et nécessite la mise à disposition auprès du commissariat général du CGA, d'agents du MAAF chargés d'exercer les fonctions de commissaire et de commissaire adjoint des différents concours constituant le CGA.

**Textes de référence :** Arrêté du 28 juillet 2014 portant règlement du Concours général agricole

L'arrêté du 28 juillet 2014 fixe les modalités d'organisation du 124<sup>ième</sup> Concours général agricole (CGA), dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 21 février au 1<sup>er</sup> mars 2015, dans le cadre du 52<sup>e</sup> Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement de l'ensemble du concours général agricole repose, en bonne part :

- sur la mobilisation en amont (parfois tout au long de l'année qui précède), et
- sur la mise à disposition auprès du commissariat général et pour les phases finales d'experts, fonctionnaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en application de l'article 4 du règlement du concours. Cette mise à disposition se fait par le biais d'un ordre de mission sans frais, les indemnités liées à la réalisation de la mission seront prises en charge par le partenaire chargé de l'organisation du concours, Comexposium.

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches de préparation qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables pour assurer la réussite des différentes manifestations.

Les efforts doivent notamment porter sur les points suivants :

- Diffusion de l'information auprès des établissements d'enseignement agricole public en vue de leur participation :
  - à l'organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes, localement et lors des finales :
  - à l'organisation du Concours des jeunes professionnels du vin, dont les établissements d'enseignement agricole public assurent les présélections et la finale nationale ;
  - au Trophée national des lycées agricoles.
- Mise à disposition de fonctionnaires placés sous votre autorité et susceptibles d'être chargés des fonctions de commissaire lors des phases finales des concours à Paris.

Vous trouverez en annexes les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de commissaire pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux pendant la durée de la manifestation pourra être établie selon le modèle figurant en annexe 4, à retourner avant le 17 novembre 2014 à l'adresse qui y figure (Comexposium, Concours général agricole).

Des collaborations de durée un peu plus longue, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou électronique le cas échéant.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, le succès du salon international de l'agriculture et du concours général agricole 2015 soit assuré.

La Directrice générale  
de l'enseignement et de la recherche

La Directrice générale des politiques  
agricole, agroalimentaire et des territoires

Mireille RIOU-CANALS

Catherine GESLAIN-LANEELLE

## **Annexe 1**

### **Principales manifestations dans le cadre du 124e CGA**

#### **I) LE CGA DES ANIMAUX**

Le CGA animaux recouvre des concours, des trophées et des présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces équine et asine, bovine, ovine, caprine, porcine et canine. Les phases finales se dérouleront du samedi 21 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015.

#### **II) LE CGA DES PRODUITS ET DES VINS**

Le CGA des produits et des vins est réservé aux professionnels. Cette manifestation se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat des produits et des vins à partir du mercredi 18 février 2015,
- Le concours des vins, du samedi 21 au dimanche 22 février 2015,
- Le concours des fromages et des produits laitiers, le lundi 23 février 2015,
- Les concours des produits divers, du samedi 21 février au mardi 24 février 2015.

#### **III) LE CGA DES JUGEMENTS**

Il s'agit de concours de jugement destinés à valoriser de futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage. Les phases finales se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (C.J.A.J.) du dimanche 22 février au vendredi 27 février 2015 :
  - Trophée du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
  - Trophées du meilleur pointeur de race (espèce bovine),
  - Trophée européen (espèce bovine) le mardi 24 février 2015.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 25 février 2015.
- Trophée des lycées agricoles du mercredi 25 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015.

#### **IV) LE CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES**

Il se déroulera du lundi 23 février au vendredi 27 février 2015.

## ANNEXE 2

### CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS PROGRAMME 2015

<b>Samedi 21 février 2015</b>	<b>Dimanche 22 février 2015</b>
Régions viticoles (CPS) <ul style="list-style-type: none"><li>- Beaujolais</li><li>- Champagne</li><li>- Languedoc-Roussillon</li><li>- Pays de la Loire</li><li>- Savoie</li><li>- Vallée du Rhône</li></ul>	Régions viticoles (CPS) <ul style="list-style-type: none"><li>- Alsace</li><li>- Bordeaux</li><li>- Bourgogne</li><li>- Corse</li><li>- Lorraine</li><li>- Jura</li><li>- Provence</li><li>- Sud-Ouest</li></ul>

### CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS PROGRAMME 2015

<b>Samedi 21 février</b>	<b>Dimanche 22 février</b>	<b>Lundi 23 février</b>	<b>Mardi 24 février</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Volailles Abattues</li><li>- Découpes de Volailles</li><li>- Produits issus de Palmipèdes Gras</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vins de liqueur</li><li>- Produits apicoles</li><li>- Piments d'Espelette</li><li>- Produits oléicoles</li><li>- Huiles de noix</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Produits laitiers Nat.</li><li>- Produits laitiers Export</li><li>- Eaux de vie</li><li>- Pommeau</li><li>- Huîtres</li><li>- Truites fumées</li><li>- Cognac</li><li>- Bières</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Jus de fruits</li><li>- Cidres et Poirés</li><li>- Rhums et punches</li><li>- Vanille</li><li>- Apéritifs</li><li>- Charcuteries</li><li>- Confitures</li><li>- Safran</li><li>- Viande bovine</li></ul>

## **ANNEXE 3 CALENDRIER DES MISSIONS**

**Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées. Selon les missions précises de chacun des commissaires la durée effectivement demandée par le CGA pourra être inférieure.**

### **I – CONCOURS DES ANIMAUX, Concours de Jugement des Animaux par les Jeunes et Trophée National des Lycées Agricoles**

Du jeudi 19 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015 inclus

### **II - CONCOURS DES VINS (par régions viticoles)**

Régions en concours le samedi 21 février : du jeudi 19 au samedi 21 février 2015 inclus

Régions en concours le dimanche 22 février : du vendredi 20 au dimanche 22 février 2015 inclus

### **III - CONCOURS DES PRODUITS DIVERS**

Du mardi 17 février au mercredi 25 février 2015 inclus

### **III - CONCOURS DES PRODUITS LAITIERS**

Du mercredi 18 février au mardi 24 février 2015 inclus

### **IV - CONCOURS Concours des Jeunes Professionnels du Vin**

Du mardi 24 février au mercredi 25 février 2015 inclus



**ANNEXE 4**  
**LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES**  
**POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ou COMMISSAIRE ADJOINT**

**CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2015**

**A retourner avant le 17 novembre 2014**

**Par courrier à : Comexposium Concours Général Agricole, 70 avenue du Général de Gaulle 92 058 PARIS LA DEFENSE cedex**  
**ou par mail aux adresses indiquées ci-dessous**

**Contacts :**

Concours des animaux, CJAJ et TNLA : Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, [cgaanimaux@comexposium.com](mailto:cgaanimaux@comexposium.com)  
Concours des produits divers et des produits laitiers : Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, [cgaproducts@comexposium.com](mailto:cgaproducts@comexposium.com)  
Concours des vins et CJPV : Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, [cgavins@comexposium.com](mailto:cgavins@comexposium.com)

<b>DRAAF DDT(M) Établissements d'enseignement agricole</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Adresse administrative + Téléphone + Portable + e-mail</b>	<b>Adresse personnelle + Téléphone + Portable + e-mail</b>	<b>Concours souhaités</b>	<b>Dates de mission correspondantes (annexe 3)</b>

A.

Le

*Vu le Chef de Service*